

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2008

## DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 4986 à 4997

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« *Art. L. 3132-25-6.* – Les recours présentés contre les décisions prévues aux articles L. 3132-25-1 et L. 3132-25-3 ont un effet suspensif. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet d'introduire un effet suspensif concernant les autorisations d'ouverture des commerces le dimanche, soit dans les communes ou zones touristiques, soit dans les unités urbaines de plus d'un million d'habitants, lorsqu'un recours est présenté contre ces autorisations. L'absence d'effet suspensif étant de nature à faciliter le contournement de la réglementation par certains établissements.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 4986 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg  
Adt n° 4987 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro  
Adt n° 4988 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy  
Adt n° 4989 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine  
Adt n° 4990 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel  
Adt n° 4991 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico  
Adt n° 4992 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono  
Adt n° 4993 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel  
Adt n° 4994 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot  
Adt n° 4995 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got  
Adt n° 4996 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier  
Adt n° 4997 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille